

Délibération n°2024-04-038

Date de convocation : 3 avril 2024

| | | |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 45 | Présents : 34 | Votants : 43 |
|------------------------------|---------------|--------------|

Contrat de reprise Citeo - Avenants

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme KERVELLA Julie, conseillers communautaires
M. BERTHEVAS Eric, suppléant de M. GILET Yves-Marie

Ont donné procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme LE ROUX Catherine
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. RIOU André

Absent(s)

M. ABGRALL Dominique

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération en date du 14 novembre 2017, le conseil communautaire autorisait le Président à signer un nouveau contrat Citeo au titre de la filière « emballages ménagers » et à intégrer le contrat d'objectif (Contrat pour l'Action et la Performance) pour une période de 5 ans, 2018-2022.

Ce contrat Citeo définit les modalités de soutien financier à la valorisation des déchets suivant le barème national F.

Le contrat d'objectif se décline quant à lui de la manière suivante :

- objectif 1 : maintenir le niveau de performance environnementale kg/hab/an recyclé
- objectif 2 : rechercher les moyens d'améliorer le fibreux et favoriser l'apport volontaire
- objectif 3 : fournir un échéancier prévisionnel de mise en place de moyens permettant l'extension des consignes de tri à coûts maîtrisés

Avenant - Prolongation du contrat Citeo

Le terme du contrat a été fixé initialement au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour la période 2018-2022. Ce contrat a fait l'objet d'un nouvel agrément pour la durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

L'Etat a réagrégé Citeo pour une période d'un an dont le terme est fixé au 31 décembre 2024. En cohérence, et afin d'assurer la continuité du contrat, ainsi que celle de la reprise au 1^{er} janvier 2024, Citeo propose de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Avenants au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP)

De la même manière, un avenant est nécessaire en vue de la prolongation du Contrat pour l'Action et la Performance avec Citeo jusqu'au 31 décembre 2024.

Un avenant est également nécessaire pour prendre en compte les modifications initiées par Citeo pour maintenir le bon fonctionnement du dispositif CAP.

Vu la commission environnement du 14 mars 2024 ;

Vu la conférence des maires en date du 2 avril 2024 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide les avenants avec Citeo tels que présentés ci-dessus.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants à la nouvelle période.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 15 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,
Eric LOAËC.

Le Président,
Henri BILLON.

